



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### SIDA

Question écrite n° 2676

#### Texte de la question

M Rene Cazenave attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur l'augmentation du nombre de femmes seropositives au VIH en age de procreer. Sachant que la mortalite des enfants nes de femmes seropositives est de 50 p 100 a l'age de dix-huit mois, il demande que soit rendu obligatoire le depistage du virus dans le cadre du bilan biologique prenuptial.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Compte tenu des connaissances epidemiologiques actuelles sur l'infection par le virus VHI, ainsi que du rapport cout efficacite mediocre du test de depistage quand il est pratique sur une population a faible prevalence comme celle des couples decides a se marier, il n'est pas envisage de rendre ce depistage obligatoire au moment de l'examen prenuptial. Neanmoins, comme cela a ete annonce et sera rappele au corps medical la visite prenuptiale doit etre l'occasion pour le medecin de preciser aux futurs conjoints les facteurs de risques, les modes de contamination du virus et de leur proposer un test de depistage.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Ren](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2676

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

**Ministère attributaire :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2579